

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Anancy, le 03/12/2025

Création de la Communauté professionnelle territoriale de santé du Bout du Lac : une réponse aux enjeux de santé du territoire

Le 3 décembre 2025, l'Assurance Maladie de Haute-Savoie et l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ont contractualisé avec la CPTS du Bout du Lac.

Les Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) sont des organisations construites à l'initiative des professionnels de santé sur un territoire donné. Elles ont pour vocation d'apporter des réponses aux enjeux de santé de leur territoire et de répondre aux attentes des professionnels de santé notamment en décloisonnant médecine de ville et médecine hospitalière.

Dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire, les CPTS ont démontré leur capacité à se mobiliser, s'organiser et coopérer, permettant la mise en place de centres de consultations, de dépistage ou encore de centres de vaccination et répondant ainsi aux besoins des habitants des territoires. Une efficacité qui n'a eu de cesse de se confirmer depuis lors.

Un Accord conventionnel interprofessionnel (ACI) leur permet de bénéficier de financements.

L'élaboration du projet fondateur de la CPTS par les professionnels de santé s'est adossée à un diagnostic territorial afin de mieux répondre aux spécificités locales en termes de population et d'offre de soins. La réflexion a été constamment guidée par la volonté de pouvoir proposer aux patients une prise en charge de proximité, globale et fluide.

Au démarrage de cette CPTS, l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes a apporté un soutien financier de 15 000 € ainsi que 22 075 € pour l'aide au recrutement du coordonnateur.

Le territoire de la CPTS du Bout du Lac

Sous ce nom poétique, la CPTS du Bout du Lac regroupe 7 communes de Haute-Savoie, correspondant à la Communauté de Communes des sources du lac d'Annecy pour un total de 15 254 habitants (Insee 2020) :

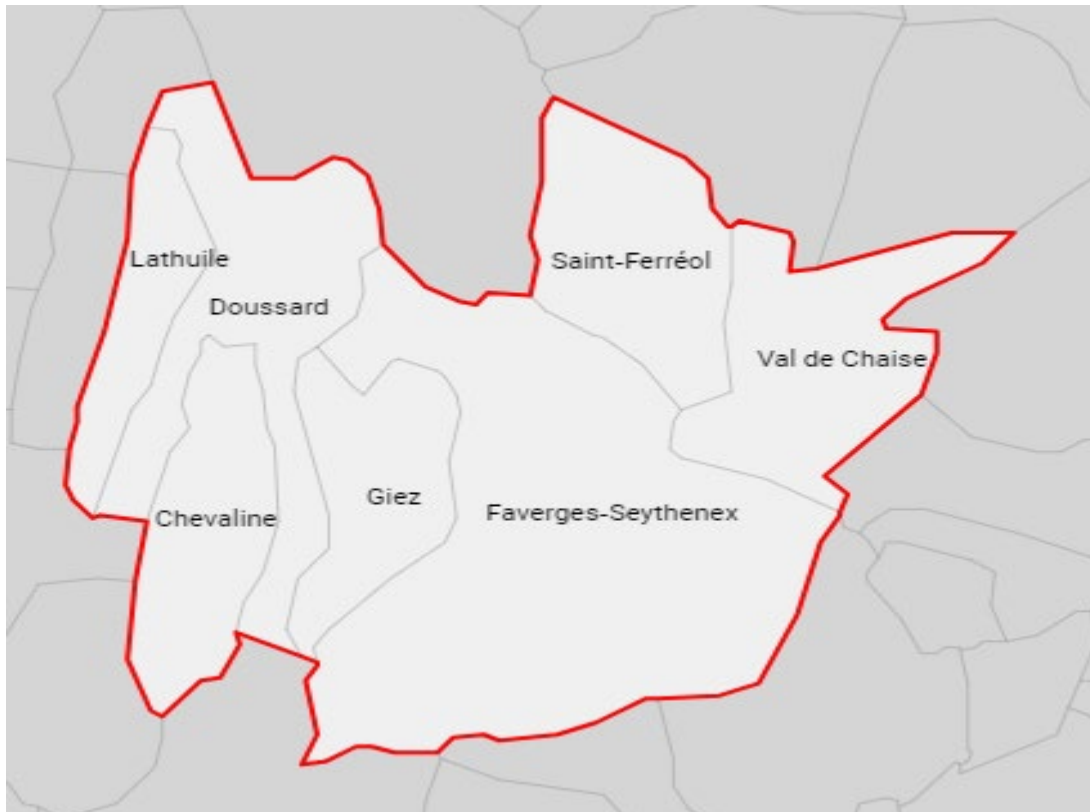
Faverge-Seythenex : 7591 habitants, **Doussard** : **3626 habitants**, **Val de Chaise** : 1387 habitants, **Lathuile** : 1018 habitants, **Saint-Ferréol** : 897 habitants, **Giez** : 540 habitants, **Chevaline** : 195 habitants.

Entre 1975 et 2021, la population de la CPTS du Bout du Lac a augmenté de 65%.

Bien que cette évolution soit inférieure à celle de la Haute-Savoie, elle reste supérieure à celles de la région Auvergne-Rhône-Alpes et de la France métropolitaine (respectivement de 33% et 25% sur la même période).

La structure de la population de la CPTS présente en comparaison avec la région Auvergne-Rhône-Alpes et le département de la Haute-Savoie :

- Une sur-représentation des personnes de 45 à 74 ans ;
- Une sous-représentation des 0-29 ans.



Les objectifs de la CPTS du Bout du Lac

Ils s'articulent autour de grandes missions : l'accès aux soins, le parcours de soins coordonnés et pluri-professionnels, la prévention, la pertinence des soins et l'accompagnement des professionnels de santé sur le territoire.

Amélioration de l'accès aux soins

- ✚ Réduire le nombre de patients sans médecin traitant et anticiper les évolutions de la démographie médicale au travers de 3 actions :
 - Baisser le taux de patients sans médecin traitant notamment pour les publics prioritaires ;
 - Assurer la relève des professionnels de santé partant à la retraite ;
 - Libérer du temps médical en favorisant le travail pluriprofessionnel.
- ✚ Améliorer l'accès aux soins non programmés (tout en contribuant à la réduction du recours inapproprié aux services d'urgence) :
 - Faire une étude de l'existant sur les besoins en soins non programmés ;
 - Mettre en place une organisation coordonnée des SNP sur le territoire ;
 - Faciliter l'accès aux SNP.

Organisation du parcours de soins pluri-professionnels autour du patient

- ✚ Améliorer la qualité et la rapidité de prise en charge pluridisciplinaire des accidents de travail
 - Garantir l'accès rapide à une prise en charge médicale et paramédicale adaptée ;
 - Améliorer la transmission et la traçabilité des informations entre les différents intervenants autour de l'accident du travail ;
 - Informer les patients et les partenaires pour prévenir la désinsertion et favoriser le maintien dans l'emploi.

- ✚ Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie
 - Renforcer le repérage précoce de la perte d'autonomie ;
 - Améliorer la coordination des acteurs médico-sociaux et sanitaires ;
 - Faciliter l'orientation vers les dispositifs de soutien et de prévention ;
 - Développer une offre de prévention et soutenir les aidants.

Développement des actions territoriales de prévention

- ✚ Améliorer la couverture vaccinale du territoire
 - Développer la coordination entre les acteurs de santé impliqués dans la prévention ;
 - Améliorer l'accessibilité à la vaccination pour les publics prioritaires et éloignés ;
 - Renforcer la traçabilité et le suivi vaccinal ;
 - Sensibiliser et informer les usagers et les professionnels de santé sur les enjeux de la vaccination.

- ✚ Améliorer le taux de dépistage du cancer du col de l'utérus, du cancer colorectal et du cancer du sein
 - Renforcer la coordination entre les acteurs de santé autour du dépistage ;
 - Améliorer l'information et la sensibilisation des usagers sur le dépistage et sur les facteurs de risques ;
 - Faciliter l'accès aux dispositifs de dépistage organisé notamment pour les publics fragiles.

Réponse aux crises sanitaires exceptionnelles

- ✚ Organiser la réponse aux situations sanitaires exceptionnelles (SSE) en ville sur le territoire de la CPTS
 - Organiser la coordination des professionnels de santé de ville en cas de SSE ;
 - Structurer une organisation territoriale de réponse aux crises sanitaires ;
 - Faire un suivi du plan d'actions (évaluation et communication).

Qualité et pertinence des soins

- ✚ Améliorer la coordination ville-hôpital afin de fluidifier le parcours de soins et garantir la qualité de l'accompagnement
 - Améliorer la communication avec les hôpitaux, les cliniques, SSR, CMP ;
 - Améliorer la connaissance des ressources existantes sur le territoire ;
 - Faciliter la transmission des courriers, ordonnances, comptes-rendus à la sortie d'une hospitalisation.

Accompagnement des professionnels de santé sur le territoire

- ✚ Favoriser la cohésion, le bien-être et la qualité de vie au travail des professionnels de santé du territoire afin de créer une dynamique de lien et un engagement dans la CPTS et rendre attrayant le territoire
 - Favoriser les rencontres conviviales entre les professionnels du territoire ;
 - Améliorer l'interconnaissance entre les professionnels du territoire ;
 - Prévenir l'épuisement professionnel par des actions de formation et des groupes d'échanges de pratiques ;
 - Améliorer l'intégration des nouveaux professionnels sur le territoire.

Cette réflexion s'est concrétisée dans un projet d'accord qui prend la forme d'un contrat entre les professionnels de santé qui constituent la CPTS du Bout du Lac, la Caisse primaire d'Assurance Maladie de Haute-Savoie et l'Agence régionale de santé Auvergne Rhône-Alpes. Ce contrat peut être amené à évoluer tout comme la CPTS et son projet de santé pour une adaptation permanente aux besoins de santé des habitants. Le contenu précis des missions qu'il décline, les moyens déployés, les indicateurs et le suivi des résultats ont été définis au niveau local.

La signature de cet accord conventionnel interprofessionnel, le 3 décembre 2025, entérine la création de la CPTS du Bout du Lac et marque le début de sa mise en œuvre opérationnelle au profit de ses habitants.

Contacts presse

ARS Auvergne-Rhône-Alpes
04 27 86 55 55
ars-ara-presse@ars.sante.fr

CPTS du Bout du Lac
Coordinateur : Guillaume Pleimling
cpts.boutdulac@gmail.com

Assurance Maladie Haute-Savoie
Service communication : 04 50 88 60 20
communication.cpam-haute-savoie@assurance-maladie.fr